Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250618-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE MARTINIQUE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 18 juin 2025**

Délibération N°2025 - 35

Attribution du solde de la subvention 2024 à l'Association des Amis du PNRM

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 12 mars 2025
2. *Finances* : Présentation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal et Budget Annexe CFME
3. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Principal
4. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Annexe CFME
5. *Administration* : Affectation du bâtiment du PNRM rue E. Deproges à Fort-de-France
6. *Biodiversité* : Plan de financement de l'Atlas de la Biodiversité communale 2025-2028
7. Plan de financement de la Révision de la Charte 2012 –2027
8. Plan de financement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité - OMB
9. Plan de financement des Réserves au titre de l'année 2025
10. *Grands Projets* : Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO 2025-2026
11. Plan de gestion de la démarche Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
12. Demande de financement « Fonds Vert » pour projet « base de plein air décarbonée » à Vatable
13. *Animation* : Fixation d'un droit d'entrée à la Maison de la Mangrove
14. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
15. Convention de mise à disposition des agents du PNRM à l'Association des Amis du PNRM
    Point information
16. Délégation de signature du Président du PNRM en matière de marchés publics sur l'année 2024
    Questions Diverses

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	06
Exprimés	29
Vote	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation : 10 juin 2025	

Membres présents
Pour la CTM → Mme F. CARIUS - Mr F. ISMAIN.-
Pour les Communes
→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).
→Communauté d'agglomération : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM). J-F. BEAUNOL(CAESM).
Membres titulaires absents ayant donné procuration
→Communes : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMBOIS (Robert).
Membres titulaires absents
→CTM : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – N. ACCUS ADAINE Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.
→Communes : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).
Membres titulaires absentes excusées :
Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).
Assistaient à la Réunion
Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250618-2025-35-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2025

PREFECTURE DE MARTINIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
Vu la délibération n°2024-45 en date du 9 octobre 2024 portant attribution du versement d'un acompte de 50 000,00 € à Association des Amis du PNRM sur la subvention de l'année 2024,
Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal,

Considérant que, le Parc naturel régional de Martinique est propriétaire de quatre ensembles immobiliers dénommés respectivement « le château DUBUC », « Le domaine d'Émeraude », « Le relais du Parc » et la « Maison de la mangrove »,
Considérant que, dans chacun de ces ensembles, un bâtiment d'accueil permet leur exploitation aux fins d'un activité de billetterie, de buvettes et de boutique,
Considérant que par convention d'occupation temporaire en date du 23 juillet 2012 et les avenants du 1er janvier 2013 et 1er janvier 2016 le Syndicat Mixte du PNRM a transféré la gestion de la billetterie, de la boutique et de la buvette du château Dubuc, du Domaine d'Émeraude, du Relais du Parc à Saint Pierre et de la Maison de la Mangrove, à l'Association des Amis du Parc,
Et que par ailleurs dans le cadre de ce mode de gestion, le PNRM par le biais d'une convention spécifique a mis à disposition du bénéficiaire un certain nombre d'agents nécessaire à l'exploitation de ces sites,
Considérant qu'en contrepartie de la mise à disposition d'agents du PNRM à l'AAPNRM et pour leur permettre d'assurer le paiement régulier des salaires, l'article 11 du chapitre 4 de la convention d'occupation temporaire prévoit l'octroi d'une subvention de 150 000 € à l'AAPNRM,
Considérant qu'en sa séance du 9 octobre 2024, le Comité syndical a validé le versement d'un acompte de 50 000 € au profit de l'AAPNRM sur la subvention de 150 000, 00 € pour l'année 2024.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1
Décide, en application de l'article 11 du chapitre 4 de la convention temporaire d'occupation signée entre le Syndicat Mixte du PNRM et l'AAPNRM, de verser à l'Association des Amis du PNRM le solde de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) sur la subvention d'un montant de 150 000,00 € prévue pour l'année 2024.

Article 2
Dit que la dépense nécessaire est inscrite et sera prélevée au budget en cours du SM/PNRM.

Article 3
Donne mandat au Président pour signer et engager les opérations nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4
La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 18 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le 1er Vice-Président,

Robert DULYMBOIS